

Date : 03/06/2014

## Projet de loi sur l'ESS : un agrément "ESUS" qui pose problème !

Par : Guillaume Chocteau

**COORACE** s'est mobilisé dans le cadre des discussions sur le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) pour faire évoluer son article 7. La fédération ne souhaite pas que l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) soit attribué de droit aux entreprises de l'IAE, comme le prévoit cet article. La fédération et son réseau d'entreprises voient dans cette attribution automatique un risque majeur d'instrumentalisation du conventionnement IAE par des sociétés commerciales qui y trouveraient un moyen de contourner les conditions d'entrée dans l'ESS pour obtenir l'accès aux financements liés à cet agrément. Pourtant, le projet de loi voté le 20 mai en première lecture par l'Assemblée nationale n'a pas été modifié ce point. **COORACE** reste mobilisé alors que le texte repassera en deuxième lecture au Sénat, à partir du 27 mai en Commission des Affaires Economiques, puis les 4 et 5 juin en séance publique, pour une adoption avant la suspension des travaux parlementaires en juillet.

A noter : **COORACE** se félicite en revanche que des initiatives de terrain qu'elle a fortement portées\* telles que les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) soient reconnues par un texte de loi.

## Évaluation du site

Ce site diffuse quelques articles sur l'actualité des assurances, des banques et diverses chroniques concernant les diverses problématiques liées à la redistribution des richesses.

**Cible**  
Spécialisée

**Dynamisme\*** : 19

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine